

REFERENCE: ODA/2020-00001/Fellowship Programme

Le Bureau des affaires de désarmement présente ses compliments au représentants permanents des États Membres auprès de l'Organisation et a l'honneur de faire référence au programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, créé par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, comme indiqué au paragraphe 108 du document final de ladite session (résolution S-10/2), ainsi libellé :

"Pour favoriser l'acquisition de connaissances spécialisées sur le désarmement dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement, l'Assemblée générale décide de créer un programme de bourses d'études sur le désarmement ..."

À cet égard, le Bureau des affaires de désarmement souhaite informer les Gouvernements que 25 bourses d'études seront offertes en 2020 et l'inviter à désigner un candidat pour le programme. Compte tenu du petit nombre de bourses offertes, seul un candidat par pays peut être proposé. Les candidatures féminines sont encouragées.

Le formulaire de candidature doit parvenir à l'Organisation des Nations Unies le **17 avril 2020** au plus tard à l'adresse suivante :

Le Coordonnateur,
Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs
des Nations Unies en matière de désarmement
Bureau des affaires de désarmement, Service de Genève
Bureau des Nations Unies à Geneva, Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)
Courriel : undisarmamentfellowshipprogramme@un.org

Les candidatures reçues après le 17 avril 2020 ne seront pas pris en considération.

À toutes fins utiles, on trouvera ci-joint :

- *Les directives pour l'attribution de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement en 2020 (annexe I),*
- *Lettre précisant les engagements des boursiers (annexe II),*
- *Programme de bourses d'études sur le désarmement - formule de candidature à une bourse de perfectionnement, et*
- *Liste de points à vérifier lors de la constitution du dossier de candidature.*

Le Bureau des affaires de désarmement saisit cette occasion pour renouveler aux Représentants permanents des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Le 8 janvier 2020

Pièces jointes